



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	23	Date de convocation	10/02/2020
En exercice	23	Date de la séance	19/02/2019
Présents	18	Heure de la séance	19 heures
Votants	22	Lieu de la séance	Salle du conseil
Quorum	12	Président de séance	Jacques LEGRAND

L'an deux mil vingt, le dix-neuf février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VAYRES, légalement convoqués se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de Jacques LEGRAND, Maire.

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIR A
M. Jacques LEGRAND, Maire	X		
M. Pierre HAUTCOEUR, Adjoint au Maire	X		
Mme Françoise ALVAREZ, Adjointe au Maire	X		
Mme Jocelyne LEMOINE, Adjointe au Maire		X	J. LEGRAND
M. Pierre MALVILLE, Adjoint au Maire	X		
M. Jack GAUTHIER, Adjoint au Maire	X		
MME Eve RIBES, Adjointe au Maire	X		
Mme Laurence CHATELIER, Conseillère Municipale	X		
M. Gilles RIGAUDIE, Conseiller municipal	X		
Mme Josiane ALLIO, Conseillère Municipale	X		
M. Laurent FAURE, Conseiller Municipal	X		
Mme Marie-France THUNOT, Conseillère Municipale		X	
M. Pierre BOLLENBACH, Conseiller Municipal	X		
Mme Julie LACOMBE, Conseillère Municipale		X	Pierre MALVILLE
M. Patrick PHILIPPOT, Conseiller Municipal	X		
Mme Béatrice LAFON, Conseillère Municipale	X		
M. Bernard MERCIER-LACHAPELLE, Conseiller municipal	X		
Mme Olivia GUERREIRO, Conseillère Municipale		X	P. HAUTCOEUR Arrivé à 19 h 10
Mme Hélène MAIDON, Conseillère Municipale	X		
M. Jean-Claude HOMONT, Conseiller Municipal	X		
Mme Sophie GAURY, conseillère Municipale		X	H. MAIDON
M. Philippe BATTLE SIMON, Conseiller Municipal	X		

SECRETAIRE DE SEANCE : F. ALVAREZ

Adoption du compte rendu du 11/12/2019

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

2020/01 – Demande de subvention auprès de l'Etat – DETR 2020

Rapporteur : Monsieur Jack GAUTHIER

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire en date du 27 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 10 février 2020 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2020 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour les travaux suivants :

*** Extension du site cinéraire du cimetière de Vayres**

Le taux maximum pouvant être accordé est de 35 % du montant HT des équipements, plafonné à hauteur de 250 000 € soit 87 500 €.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 10 500 € HT

Subvention sollicitée

☞ Etat D.E.T.R 2019 - 35% : 3 675 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'engager en 2020 l'opération d'extension du site cinéraire au cimetière de Vayres et de l'inscrire au BP 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 auprès des services de l'Etat.

2020/02 – Acompte de subvention au profit du CCAS de Vayres

Rapporteur : Monsieur Jack GAUTHIER

Le Conseil Municipal,

Vu la réunion de la commission des finances réunie en date du 10 Février 2020,

Considérant que la commune de Vayres doit verser une subvention profit du CCAS de Vayres pour lui permettre de financer ses interventions en direction du public en difficulté, d'assurer la rémunération du personnel qu'il emploie sur le budget annexe « aide à domicile » et de régler les charges courantes dans l'attente des votes du budget.

La commune de Vayres propose aux membres du conseil municipal de verser un acompte de subvention de 25 000 € qui correspondant à 50 % de la somme versée en 2019.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

* **DECIDE** de verser un acompte de subvention de 25 000 € pour le fonctionnement du budget du CCAS dans l'attente du vote des budgets

* **INSCRIT** la subvention d'un montant de 25 000 € à son budget primitif 2020, au profit du budget du CCAS

Arrivé de Olivia GUERREIRO à 19 h 20

2020/03– SIVU Chenil du Libournais – Adhésion de la Commune de MONTAGOUDIN

Rapporteur : Monsieur Pierre HAUTCOEUR

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 Novembre 1983, modifié successivement les 1er Octobre 1991, 17 Février 1993, 6 Août 1993, 29 Mars 1996, 7 Novembre 1996, 26 Mai 1997, 27 Avril 1998, 27 Avril 1999, 5 Novembre 1999, 5 Avril 2000, 6 Juillet 2000, 10 Janvier 2001, 13 Juin 2001, 14 Mai 2002, 12 Septembre 2002, 21 Août 2003, 13 Août 2004, 20 Avril 2005, 7 Juin 2006, 29 Janvier 2007, 21 Mai 2007, 1er Juillet 2009, 18 Juin 2010, 7 Août 2012, 30 Octobre 2013 et 2 mars 2015, portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de LIBOURNE,

Vu la délibération par laquelle la commune de MONTAGOUDIN sollicite son adhésion au S.I.V.U. du chenil du Libournais,

Vu la délibération du comité syndical du SIVU du chenil du Libournais en date du 20 décembre 2019 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

* **ACCEPTÉ** la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de MONTAGOUDIN

2020/04 – Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure - TPLE

Rapporteur : Monsieur Jack GAUTHIER

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 19 janvier 2009 du conseil municipal instituant la T.L.P.E. ;

Vu la délibération n° 2018/44 instituant la réforme de la taxe et a opté pour la mise en place des tarifs maximaux de droit commun tels que définis par les ARTICLE L.233-9, L2333-10 et L.2333-12 du CGCT

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie en date du 10 février 2020 ;

Considérant que les tarifs maximaux de base de la T.L.P.E. peuvent être relevés chaque année, conformément aux dispositions législatives édictées aux articles L.2333-9 et L.2333-12 du CGCT .

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs chaque année en application du barème en vigueur.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

* **ADOPTÉ** la revalorisation des tarifs chaque année comme le prévoit le barème en vigueur

* **INSCRIT** les recettes afférentes au chapitre 73 compte 7368 « taxe locale sur la publicité extérieure » du budget communal

* **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différentes pièces nécessaires et à mettre en œuvre la présente délibération

2020/05 – Avenant à la convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités territoriales avec l'Etat

Rapporteur : Monsieur Jack GAUTHIER

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 139 de la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les collectivités ont la possibilité d'effectuer la transmission de leurs actes soumis au contrôle de la légalité par voie électronique.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2007 portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes simples de la collectivité

Vu le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de LIBOURNE en date du 19 novembre 2019 sollicitant le conseil municipal pour la télétransmission de l'ensemble des actes de la collectivité,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à transmettre l'ensemble des actes de la collectivité et de signer l'avenant à la convention @CTES.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **DECIDE** de transmettre l'intégralité des actes de la commune par le biais du dispositif @CTES
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention @CTES et tous documents afférents à ce projet.

2019/06 – Motion de soutien à la Filière Viticole

Rapporteur : Madame Laurence CHATELIER

Considérant la décision de l'organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25 % de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et d'eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100 % de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élu(e)s du Conseil Municipal de Vayres demandent à Monsieur le Président de la République Française de :

- Faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- De reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

Le Conseil Municipal :

- Apporte son soutien à la filière viticole française

INFORMATIONS DIVERSES

Avant de clôturer la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire adresse un grand merci pour l'implication des élus pendant toute la durée du mandat. Un travail remarquable et en toute transparence a été effectué. Il a été très honoré de conduire ce conseil, salue l'ambiance qui a régné avec le souci de respecter les engagements de chacun.

Madame Hélène MAIDON remercie à son tour, Monsieur le Maire et l'équipe pour la tolérance faite pendant le mandat. Les portes ont toujours été ouvertes pour l'opposition et l'intégration dans les projets. Elle quitte cet endroit avec tristesse, et précise que parfois il faut savoir prendre certaines décisions dans le respect des convictions qui sont les siennes et de faire le choix de quitter honorablement cette mandature.

Monsieur le Maire confirme qu'il a toujours souhaité travailler en collaboration avec l'ensemble des élus.

Il précise que malgré le changement d'intercommunalité, des choix ont dû être faits dans l'intérêt collectif, avec l'intégration de la CALI avec la fusion du 01.01.2017. Il confirme le bon fonctionnement avec les différentes instances de la CALI, d'excellentes relations et pour sa part, plus particulièrement avec M. Philippe BUISSON, président de la CALI dont il tient à préciser que les promesses et les engagements annoncés ont été tenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20

Le Maire,

La secrétaire de séance,

J. LEGRAND

F. ALVAREZ